

**COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

-----  
**RÉUNION DU 30 JUIN 2016**

## **Relevé de décisions**

La Commission des Aides Financières du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse s'est réunie le 30 juin 2016 à ROZÉRIEULLES, sous la présidence de M. GEORGE.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en listant les délégations de pouvoir reçues.

### **I. Approbation du relevé de décisions de la séance du 18 avril 2016**

Le relevé de décisions de la séance du 18 avril 2016 est approuvé en l'état.

### **II. Présentation générale de la séance du jour**

#### **II.1. Autorisations d'engagement (AE)**

La présente séance se caractérise par un niveau d'autorisations d'engagement sur le contingent 2016 de 17,6 M€ (16,65 M€ en définitive compte tenu du sursis à statuer sur le dossier EDF) répartis sur 139 dossiers (138 dossiers au final).

Il est noté en particulier :

- La prépondérance des dossiers « assainissement » (63%), incluant une série d'aides complémentaires faisant bénéficier les maîtres d'ouvrages ayant présenté leurs projets fin 2015 des dispositions plus favorables du 10<sup>ème</sup> programme révisé ;
- Une « reprise » du nombre de dossiers « industrie » comparativement à la séance précédente (9 dossiers contre 4 seulement présentés en avril 2016).

Le rythme de consommation des AE est globalement conforme à ce jour aux dotations 2016, mais avec une situation hétérogène selon les lignes (à titre d'exemple, tension naissante sur la L12 relative aux réseaux d'assainissement mais sous consommation de la L25 relative à l'eau potable). Des perspectives plus précises pourront être présentées lors de la prochaine Commission.

Le point de vigilance le plus important réside actuellement sur la situation des crédits de paiement (CP), avec un retard assez important dans le paiement des aides accordées. M. HOELTZEL indique que les services de l'AERM sont pleinement mobilisés actuellement pour accélérer ces paiements.

#### **II.2. Synthèse technique**

A l'image des séances précédentes, la quasi-totalité des dossiers présente un caractère « prioritaire ».

Un point sur la situation 2016 de quelques indicateurs techniques du contrat d'objectifs et de performance est présenté et montre une situation satisfaisante à mi année. Il est précisé que la révision de certaines cibles sera proposée lors de la séance du Conseil d'administration du même jour.

### **III. Contrats cadres avec les Départements**

La Commission des Aides Financières prend connaissance et accepte la demande du Conseil Départemental de la Meuse de porter en définitive à 80% (au lieu des 70% souhaités initialement par le Département et figurant dans le projet d'avenant approuvé par la Commission en avril 2016) le plafond des aides aux projets prioritaires dans le cadre du dispositif de Solidarité Urbain-Rural (SUR), à l'image des dispositions prises dans l'ensemble des autres départements du bassin Rhin-Meuse.

Elle approuve en conséquence le nouveau projet d'avenant n°1 au contrat de partenariat avec le Département de la Meuse, portant sur la période 2013-2018, qui lui est soumis en séance.

### **IV. Aides financières ayant fait l'objet d'une présentation particulière**

#### **IV.1. Service territorial Rhin supérieur et III**

Lors de la séance du 18 avril 2016, la Commission des Aides Financières avait souhaité que lui soit représenté le dossier GARAGE DIDIER EURL (67) – page 127 dans l'hypothèse où les modalités d'aide seraient modifiées dans un sens plus favorable à l'occasion du Conseil d'administration du 30 juin pour traiter le cas des extensions d'activité. Le dossier est donc présenté à titre dérogatoire en intégrant les évolutions de la délibération relative aux actions de lutte contre la pollution générée par les activités économiques non agricoles qui seront soumises l'après-midi même au Conseil d'administration, et qui se traduisent par une aide de 103 781 € (+34%). La Commission approuve la proposition.

M. BAUER relève la faiblesse de la consommation annuelle d'eau (60 m<sup>3</sup>) pour un garage qui procède au lavage des véhicules et des ateliers (*NB : ce chiffre a été vérifié et confirmé par les services à l'issue de la séance*).

M. DIETMANN s'interroge quant à lui sur la faiblesse des quantités de substances dangereuses éliminées inscrites dans le dossier (0,04 kg/an) alors que ces quantités sont de 19,7 kg/an pour le dossier SCI TV – page 130 qui semble tout à fait similaire. M. HOELTZEL précise en réponse que sur ce genre de dossier de lutte contre les pollutions accidentelles concernant des artisans ou des très petites entreprises, les flux de pollution évités ne sont pas mesurables et font l'objet d'appréciations forfaitaires. La différence entre les deux dossiers fera néanmoins l'objet d'une vérification par les services (*NB : la différence entre les deux dossiers est liée au fait que les abaques utilisés au niveau national sont différents pour les séparateurs d'hydrocarbures [ordre de grandeur = g/an] et les fontaines de dégraissage [ordre de grandeur = kg/an]*).

Concernant le dossier SCI TV – page 130, M. MOLL indique avoir connaissance depuis la veille de surcoûts de l'ordre de 6 k€ (augmentation des devis sur certains postes) et demande dans quelle mesure il pourra en être tenu compte. M. PELLERIN indique que ces éléments seront examinés par les services de l'agence de l'eau une fois transmis officiellement, ce qui pourra conduire le Directeur général, au vu des montants limités, à accorder le cas échéant un complément d'aide dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

La Commission des Aides Financières approuve ensuite le projet d'avenant à la convention cadre conclue entre l'agence de l'eau et l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) portant sur la période 2010-2020 – page 161.

DIETMANN s'interroge sur l'opportunité du chapitre 12 relatif à la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) qui est une problématique nouvelle et qui reste, à bien des égards, à « défricher ».

M. HOELTZEL précise qu'il s'agit d'un positionnement classique de l'agence de l'eau en soutien à la réflexion et à la gouvernance de l'EMS car elle doit réfléchir aux meilleurs moyens pour elle d'exercer sa compétence GEMAPI, dans un contexte où les liens entre prévention des inondations et préservation des milieux naturels sont à développer.

La Commission sursoit à la proposition d'aide complémentaire (+ 933 953 €) à EDF pour la réalisation de la passe à poissons de Strasbourg sur le Rhin – *page 156* en sollicitant des explications complémentaires sur :

- les circonstances des accidents survenus lors du chantier ;
- l'origine des surcoûts qu'il est proposé de prendre en compte (distinction à faire entre aléas techniques et malfaçons) ;
- le cas échéant, la manière dont les assurances ont été sollicitées, ou les recours contre les entreprises à l'origine de malfaçons établies.

La Commission valide l'ensemble des 18 dossiers dérogatoires proposés relatifs à la réalisation d'analyses complémentaires sur certains établissements recevant du public (ERP), dans le cadre d'une démarche globale initiée à l'échelle de l'Alsace au 2<sup>ème</sup> semestre 2015 sur la problématique de l'agressivité de l'eau potable distribuée. En se référant au seuil d'attribution d'une aide en vigueur en 2015 (100 €, alors que ce seuil a été porté à 500 € en 2016), ceci permet d'honorer définitivement l'engagement de l'agence de l'eau, pris mi-2015, d'accompagner financièrement l'opération.

L'ARS confirme l'importance de cette opération en termes de priorité sanitaire (quand bien même l'aide ne s'élève qu'à 4 207 € au global), d'autant qu'elle est ciblée enfance/petite enfance.

#### **IV.2. Service territorial Moselle amont et Meuse**

La Commission valide le programme de partenariat 2016-2018 avec la communauté de commune de BRUYERES VALLONS DES VOSGES – *page 278* ainsi que les deux premières tranches du programme d'assainissement inscrites au programme – *pages 329 et 332*.

Néanmoins, M. BAUER ne cautionne pas la durée prévue pour se mettre aux normes (24 ans) et M. INGWILLER s'interroge sur la capacité à faire aujourd'hui de la collectivité. En réponse, M. HOELTZEL confirme l'articulation étroite et la cohérence complète entre la position de l'agence de l'eau et les contraintes réglementaires imposées en définitive à la collectivité, sujet qui a d'ailleurs fait l'objet d'un échange avec le Préfet et ses services. Sur la question de la capacité à faire, des discussions sont actuellement en cours entre l'agence de l'eau et la Caisse des Dépôts pour construire un partenariat efficient et faciliter la réalisation des projets, et les projets de la communauté de communes pourront certainement en bénéficier.

Pour Mme DEVIE, ce type de dossier global porté par une collectivité aux moyens limités est un véritable exemple à suivre et à encourager.

Sur le caractère dérogatoire du dossier au regard du dispositif de dégressivité des aides à l'assainissement en vigueur à l'agence de l'eau, M. HOELTZEL confirme que c'est bien ce caractère exemplaire, avec en particulier des interventions cours d'eau milieux ambitieuses, qui justifie la proposition de surseoir à la règle de dégressivité des taux.

M. DARBOIS indiquant l'importance d'assurer néanmoins une dégradation d'aide par rapport à un projet qui aurait été conduit dans les temps, M. GEORGE confirme ce point en précisant que le taux d'aide global est bien inférieur à celui qui aurait été appliqué à l'époque.

La Commission approuve ensuite le projet de l'UNION LAITIERE DE LA MEUSE (ULM) comprenant l'extension de la station d'épuration pour faire face aux difficultés actuelles et à l'augmentation d'activité prévue – *page 382*.

En réponse à une question de M. BAUER, il est indiqué que les caractéristiques de l'effluent (concentration DCO) ne sont pas adaptées à une solution de méthanisation en amont.

La Commission approuve également le projet de CANELIA ROUVROY POUDRE pour la mise à niveau de la station d'épuration – *page 376*, similaire au précédent.

M. AGUILERA se félicite qu'il y ait des investissements dans la filière de la transformation laitière, dans la perspective de préserver l'élevage sur le territoire.

M. VAUTHIER présente le projet global de la société EGGER PANNEAUX ET DECORS – *page 390* composé de trois volets portant notamment sur le stockage des eaux d'extinction et la gestion / réutilisation des eaux pluviales. Ce dossier s'inscrit dans le contexte de la directive européenne IED relative aux émissions industrielles, dont une plaquette d'information à l'intention des industriels a été plaquette remise en séance. Dans le cas présent, les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour la fabrication de panneaux à base de bois ont été validées par la Commission européenne le 20 novembre 2015, ce qui a des conséquences sur les niveaux des aides pouvant être accordées.

M. MOLL relève dans le dossier une fourchette d'émission en MES imposée par les conclusions des MTD et la mention d'une installation dimensionnée pour respecter une teneur comprise dans cette fourchette. S'agissant d'un premier dossier de ce type soumis à la Commission des aides financières, il s'interroge sur la manière concrète d'appliquer les MTD dans les règles de financement de l'agence de l'eau.

M. HOELTZEL précise que l'agence n'est pas habilitée à apporter un financement dès lors que le projet vise à satisfaire à une norme d'émission, édictée par une MTD, ce qui est ressorti de l'analyse pour le cas d'espèce. Cette analyse est partagée par l'industriel concerné. Toutefois compte tenu de l'importance de ce premier dossier, il propose qu'une vérification technico-juridique soit effectuée par les services puis qu'un retour explicite soit réalisé devant la Commission des aides financières.

Ce principe accepté, la Commission valide la proposition d'aide.

La Commission approuve enfin le projet de convention du Programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) de la Meuse porté par l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA), couvrant les années 2015 à 2020 – *dossier remis en séance*. Elle autorise en conséquence le Directeur général de l'agence de l'eau à la signer.

### **IV.3. Service territorial Moselle aval et Sarre**

La Commission des Aides Financières approuve les propositions d'aide pour les projets des ENTREPRISE MARTIN – *page 494* et REHAU SA – *page 497* incluant des déplafonnements du bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie d'une part et des réseaux d'autre part en raison des contraintes techniques rencontrées.

Concernant le projet de suppression d'un rejet d'eaux usées par mise en place d'une technologie propre de lavage des wagons porté par la société Lorraine de matériel ferroviaire (LORMAFER) – *page 500*, Mme WALTER propose, suite à un échange avec les services de la DREAL, de conditionner la notification de la convention d'aide à la remise préalable par la société, conformément à l'article R.512-33 du Code de l'Environnement, d'un dossier de porter à connaissance du Préfet.

La Commission prend connaissance avec attention et approuve les différents projets complémentaires (mission d'animation, étude pour la recherche de débouchés non conventionnels pour l'herbe et les cultures bas intrants, acquisition et échanges de terrains pour remise en herbe) portés par le SIE DE SEILLE ET MOSELLE pour la reconquête de la qualité de ses captages – *page 503 à 509*, ainsi que par la SAFER de Lorraine – *page 45* (mission d'animation pour développer la gestion foncière comme outil de protection des captages d'eau potable).

M. BOULY décrit rapidement le contexte hydrogéologique particulier du secteur de Loisy rendant les ressources très sensibles aux pollutions d'origine agricole. Il note que beaucoup d'argent public a été mis en vain sur le secteur depuis 25 ans pour reconquérir la qualité des ressources en eau. M. HOELTZEL confirme ce contexte particulièrement sensible et précise que l'ambition est justement aujourd'hui d'activer de nouveaux leviers dont ceux liés à l'occupation des sols et à la mise en place de filières respectueuses de la qualité de l'eau.

M. AGUILERA demande de quelle garantie de bonne exploitation des terrains acquis la collectivité peut se prévaloir. Mme WALTER lui répond que des baux environnementaux vont être signés avec les exploitants et M. POTIER, en charge du dossier, complète en indiquant que la procédure de DUP va être révisée afin de fixer des prescriptions fortes dans les périmètres de protection.

**V. Evaluation de la politique de lutte contre les pollutions toxiques dispersées issues des activités économiques (hors agriculture)**

Mme MULLER HENRY présente les conclusions de l'étude d'évaluation menée par l'agence de l'eau sur la politique de lutte contre les pollutions toxiques dispersées issues des activités économiques (PME/PMI, Artisanat).

M. DARBOIS considère le sujet important et souhaiterait qu'il fasse l'objet d'un débat plus long.

M. HOELTZEL précise qu'il s'agit, à ce stade, d'une information, d'un point d'étape permettant de dégager certaines orientations. La matière sera utilisée pour faire des propositions plus construites et étayées dans le cadre du processus d'élaboration du 11<sup>ème</sup> programme.

**VI. Bilan annuel des aides au fonctionnement accordées en 2015**

M. PELLERIN présente rapidement l'objet de ce bilan qui est d'offrir à la Commission des aides financières une vision globale des aides au fonctionnement accordées en 2015 par le Directeur général dans le cadre de sa délégation de pouvoir - page 539.

8 dispositifs d'aides sont concernés et le montant global accordé en 2015 s'élève à 21,63 M€, dont 18,20 M€ de primes de résultat en assainissement collectif.

**VII. Compte rendu des décisions d'aides à l'investissement accordées par le Directeur général**

M. HOELTZEL rend compte des 211 opérations (représentant au global 3,5 M€) ayant fait l'objet d'une décision d'aide à l'investissement depuis la dernière réunion de la Commission des Aides Financières - page 563.

La Commission donne quitus au Directeur général pour toutes les aides accordées dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil d'Administration.

**L'ensemble des dossiers de cette séance est approuvé par la Commission des Aides Financières par l'adoption des délibérations n° 2016C03 et 2016C04.**

Le Président  
de la Commission des Aides Financières,



Michel GEORGE

NB : Le présent relevé de décisions sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse après son approbation par la Commission des Aides Financières.





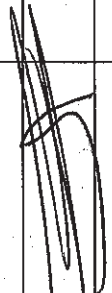



DE L'EAU  
RHIN-MEUSE sm



	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M. GEORGE	Président	Président de la Commission des aides financières	OUI						



M. ANTOINE	Collectivités	Conseillère départementale de la Meuse	OUI						
M. GUIRLINGER	Collectivités	Conseiller régional du Grand Est	EXCUSE						
M. BOULY	Collectivités	Maire de Lanueville-devant-Nancy	OUI						
M. DARBOIS	Collectivités	Adjoint au Maire de la ville de Metz	OUI						
Mme DEVIE	Collectivités	Conseillère départementale des Ardennes	OUI						
M. DIEMANN	Collectivités	Maire de Manspach, Président du SMARE	OUI						
M. INGWILLER	Collectivités	Maire de Grassanoth	OUI						

M. BAUER	Usagers	Président de l'Institut Français des boissons, de la brasserie et de la malterie, Vice-Président du Conseil d'Administration	OUI						
M. BOUTOUZET	Usagers	Administrateur du groupe eau du CTCR - UDAF des Vosges	OUI						
M. ERB	Usagers	Président de la FDPMA du Bas-Rhin	OUI						
M. GEORGE	Usagers	Directeur des opérations DMC SAS							
M. MOLL	Usagers	Chef de service RQD et QSE Papeterie DS SMITH KAYSERSBERG	OUI						
M. NEU	Usagers	Chef du service Environnement ARCELOR MITTAL	OUI						
M. WENCKER	Usagers	Vice-Président régional de l'Association « Alsace Nature »	OUI						



	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M. DHARGOURT	Etat	Directeur général de l'agence régionale de santé d'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	EXCUSE	Philippe VANNIER					
M. GARAU	Etat	Secrétaire général pour les affaires régionales d'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine							
M. GAY	Etat	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	EXCUSE	Alain LERCHER					
M. CHAGNARD	Etat	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	EXCUSE	Alain AGUILERA					

M. FRADIN	Membre de droit	Président du Conseil d'administration	EXCUSE						
M. POTTER	Membre de droit	Représentant du personnel	OUI						

M. GAILLARD	Autres participants et invités	Président du Comité de bassin Rhin-Meuse	EXCUSE						
Mme SOUSSAN-COANTIC	Autres participants et invités	Chef de mission de contrôle général économique et financier	EXCUSE						
Mme OLIVEROS-TORO	Autres participants et invités	Commissaire du Gouvernement	EXCUSE						
Mme LACADEE	Autres participants et invités	Agent comptable	OUI						
M. FOUGANNE	Autres participants et invités	Représentant suppléant du personnel							
M. HOELTZEL	Autres participants et invités	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
M. KIEFFER	Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau	EXCUSE						
M. DUCHENE	Autres participants et invités	Directeur de la Programmation et de la Planification	OUI						
Mme MAUVEUX	Autres participants et invités	Directrice des Politiques d'intervention	OUI						
M. PELLERIN	Autres participants et invités	Directeur des Aides et de l'action territoriale	OUI						





DELEAU  
RHIN-MEUSE sm

		Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M.	DINCUFF	Autres participants et invités	Directeur des Redevances et des Usages de l'Eau							
M.	BOURMAUD	Autres participants et invités	Directeur délégué à l'évaluation, au Contrôle et à l'Appui à la Stratégie	OUI						
M.	SIMONIN	Autres participants et invités	Directeur des Ressources Humaines, Secrétaire général adjoint	EXCUSÉ						
M.	DIETRICH	Autres participants et invités	Directeur des Systèmes d'information	OUI						
Mme	DIETLIN	Autres participants et invités	Directrice adjointe de la programmation et de la planification en charge de la programmation	EXCUSÉ						
Mme	CHAFFAROD	Autres participants et invités	Directrice déléguée de la Communication	OUI						
M.	VAUTHIER	Autres participants et invités	Responsable du Service Territorial Moselle Amont Meuse	OUI						
Mme	WALTER	Autres participants et invités	Responsable du Service Territorial Moselle Aval Sarre	OUI						
Mme	SCHMITZBERGER	Autres participants et invités	Responsable du Service Territorial Rhin Supérieur et Ill	OUI						
Mme	PELOUIN	Autres participants et invités	Directrice adjointe des Aides et de l'Action Territoriale	OUI						
M.	GOETGHEBEUR	Autres participants et invités	Directeur adjoint des Politiques d'Intervention	OUI						
M.	LERT	Autres participants et invités	Directeur de la Commande Publique et des Moyens Généraux	EXCUSÉ						
Mme	MULLER	Autres participants et invités	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien	EXCUSÉ	Sandrine REBECHÉ					
M.	DELAILE	Autres participants et invités	Confédération syndicale des Familles de Meurthe-et-Moselle	OUI						
M.	PELLETIER	Autres participants et invités	Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse	EXCUSÉ						

Mme REBECHÉ